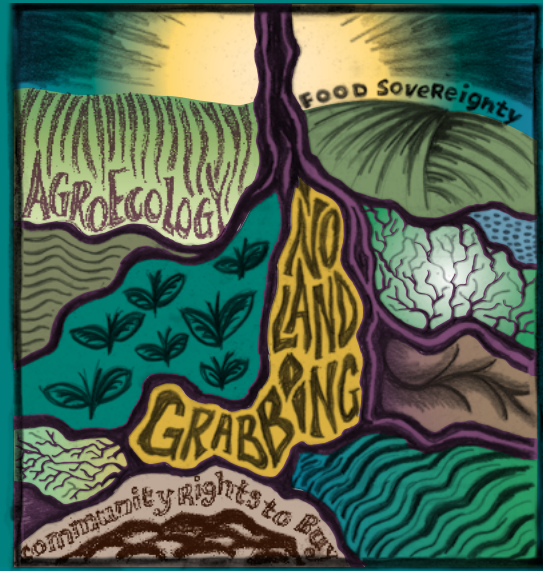


# Les racines de la résilience :

## Une politique foncière pour une transition agroécologique en Europe

### RÉSUMÉ EXÉCUTIF



L'Europe entre dans les années 2020 et les questions de durabilité sont en bonne position pour occuper le devant de la scène avec des politiques tournées vers l'avenir, telles que le Pacte Vert Européen (EGD), la stratégie De la Ferme à la Table (F2F) et la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC). Toutes visent à relever les défis auxquels l'Europe est confrontée en termes de production alimentaire, de travail décent, de prospérité économique et de changement climatique.

**Le régime foncier** (qui contrôle quelle terre, comment elle est utilisée, pendant combien de temps, à quelles fins et au profit de qui ?) est un pilier central de ce débat. Alors que les dirigeants politiques à travers l'Europe s'efforcent de trouver un équilibre entre le besoin urgent d'agir pour le climat et la nécessité de renforcer l'équité et le soutien populaire en faveur de nouvelles politiques, le risque de discorde sociale est grand, alimenté par les protestations des agriculteurs, les perceptions d'un « agri-bashing » et les tensions de longue date entre les mouvements de conservation environnementale et les communautés agricoles. Cette situation est rendue plus complexe par l'imbrication des problématiques de foncier et d'identité nationale et par une déconnexion visiblement croissante entre les habitants des zones rurales et urbaines.

La pandémie de la COVID-19 a rendu ces questions encore plus visibles. La crise sanitaire a engendré une crise économique, et avec les degrés de vulnérabilité variant selon les classes, les ethnies, les genres et les zones géographiques, une attention nouvelle est accordée à la question de la résilience, ainsi qu'aux questions de justice socio-économique et d'entraide.

Ce rapport sur les politiques foncières démontre que, pour répondre à ces enjeux, il est temps de redécouvrir les racines de notre résilience en fondant la politique foncière sur l'action

collective et selon des formes démocratiques. Cette démarche repose sur **une approche de la terre non pas comme une marchandise mais comme une ressource commune, un territoire vivant et un paysage naturel**. Elle correspond étroitement à une philosophie d'intendance des terres : une relation profonde et durable avec la terre, basée sur la prise en charge et la reconnaissance du fait que la terre est détenue en fiducie, pour le présent et les générations futures.

En pratique, cela implique un ensemble de relations de propriété foncière différent et des modèles de production alimentaire plus diversifiés que ceux de l'agriculture industrielle, qui homogénéise les paysages et les cultures. Cela ouvre la possibilité d'émerger pour d'autres régimes d'accès à la terre, au-delà du simple marché foncier, y compris des formes d'utilisation et de propriété communes et collectives des terres. Les modes de propriété et de distribution des terres suivent de près les modes d'utilisation des terres. Ainsi, cette approche de la politique foncière contribue également à soutenir des modèles de production alimentaire plus régénérateurs sur le plan écologique, tels que l'agriculture biologique et l'agroécologie paysanne, telles qu'elles sont par de nombreux petits agriculteur·rice·s, pêcheur·se·s, pasteur·e·s et peuples indigènes d'Europe.

Par conséquent, ce **rapport politique cherche à soutenir un meilleur accès à la terre pour l'agroécologie dans toute l'Europe**. Ce soutien est aujourd'hui plus crucial que jamais compte tenu d'un certain nombre de tendances alarmantes, notamment la concentration croissante des terres et la spéculation foncière, les cas d'accaparement de terres, la diminution précipitée du nombre d'agriculteur·rice·s et de petites exploitations, un défi générationnel en termes de succession agricole, une perte massive de biodiversité, une crise de la fertilité des sols et les effets dévastateurs de

l'élevage intensif et de l'agriculture industrielle, pour n'en citer que quelques-unes.

Nous<sup>1</sup> proposons donc un certain nombre de recommandations politiques destinées aux dirigeant·e·s politiques à tous les niveaux afin de contrer ces tendances et de prendre au sérieux l'objectif d'accroître l'accès à la terre pour l'agroécologie en Europe :

## 1. Au niveau local et municipal:



Au niveau local et municipal, nous considérons que le changement est avant tout mené par les agriculteur·rice·s eux·elles-mêmes, en particulier par une nouvelle génération d'agriculteur·rice·s qui s'intéressent aux pratiques agricoles régénératives et à l'agroécologie. Ce sont leurs compétences, leurs stratégies d'investissement et leur ingéniosité qui sont mises au service d'une agriculture à échelle plus humaine et plus proche de la communauté. Cela se traduit par la prolifération et l'apparition dans toute l'Europe de nouveaux modèles d'entreprises et d'exploitations agricoles, notamment des fermes coopératives, des fermes municipales, des entreprises communes, des sites d'incubation et des fermes modèles, entre autres. Les autorités locales peuvent prendre un certain nombre de mesures pour encourager cette nouvelle génération d'agriculteur·rice·s et l'agriculture durable, notamment :

- Mettre en place des **mécanismes de contrôle juridique** visant à favoriser un contrôle foncier plus démocratique au niveau local, comme le système SAFER en France et le «droit d'achat communautaire» en Écosse.
- Initier des processus de **cartographie foncière participative**, comme au Pays basque, afin d'accroître la transparence du régime foncier et de mieux informer les plans de zonage et d'attribution des terres.
- Créer des **banques foncières publiques**, comme dans les Asturies en Espagne, pour acheter des terres et les mettre à disposition à un prix abordable. Il peut s'agir de critères d'utilisation durable des terres et d'accès prioritaire à certain·e·s agriculteur·rice·s et systèmes agricoles sur la base de la création d'emplois, de la protection du travail, de la gestion de l'environnement, des opportunités offertes aux jeunes agriculteur·rice·s, etc.

- **Soutenir les fiducies foncières citoyennes** qui cherchent à retirer des terres du marché et à les rendre disponibles pour une utilisation agricole durable à long terme.
- S'engager dans des **processus d'aménagement du territoire inclusifs** afin de gérer les revendications concurrentes en matière d'utilisation des terres, de protéger les terres agricoles contre la conversion, de favoriser de meilleures liaisons entre les zones rurales et urbaines et de permettre une fourniture plus équitable de services et d'infrastructures.
- Fournir un **accès à un capital (de départ), aux subventions, à la formation et aux services de soutien aux** petits exploitant·e·s, aux agriculteur·rice·s agroécologiques et aux nouveaux·elles entrant·e·s. Cela peut être facilité par divers partenariats de développement rural et foncier, notamment par un soutien aux coopératives agricoles, comme ce qui se fait déjà à Karditsa en Grèce.
- Travailler avec les **conseils locaux de politique alimentaire** afin d'accroître les débouchés pour les petit·e·s agriculteur·rice·s biologiques et agroécologiques. Il peut s'agir d'espaces désignés pour les marchés d'agriculteur·rice·s sur les places des villes, de systèmes de marchés publics et de distribution, et de divers soutiens pour le maraîchage, l'agriculture soutenue par la communauté (telle qu'avec les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, *AMAP*), l'éducation alimentaire, etc. qui peuvent être articulés dans les stratégies alimentaires locales.

## 2. Au niveau national :



Au niveau national, la politique foncière peut encadrer l'action législative pour soutenir l'accès à la terre pour l'agroécologie. Cela concerne en priorité l'élaboration d'une politique foncière nationale, mais aussi les affaires rurales, le développement durable, la politique fiscale, la gestion de l'environnement, pour ne citer que quelques points d'intersection. Plus précisément, les États peuvent :

- Adopter une **réforme foncière (re)distributive**. L'expérience de la loi écossaise de 2016 sur la réforme foncière montre qu'une telle réforme n'est pas exclue dans le contexte européen, en particulier lorsque

l'on observe des degrés élevés d'inégalité foncière et autres obstacles structurels à l'accès à la terre.

- Au-delà de la réforme foncière, il existe un certain nombre de mesures que les États peuvent prendre pour encourager l'émergence de **structures agricoles saines et équitables**. En France, par exemple, la loi sur le « contrôle des structures des exploitations agricoles » apporte une surveillance indispensable aux transferts de terres.
- Augmenter les **protections des locataires**. Compte tenu de l'augmentation du prix des terres dans une grande partie de l'Europe, de nombreux agriculteurs accèdent à la terre par le biais d'accords de location. Les mesures visant à accroître les droits et les protections dont bénéficient les locataires, comme le contrôle des loyers, les droits de préemption et l'octroi de baux à long terme pour garantir la sécurité d'occupation, peuvent aider exploitant-e-s locataires à obtenir et à conserver l'accès à la terre.
- Utiliser la **politique fiscale** pour soutenir l'agriculture active et le renouvellement des générations. Cela peut se faire en accordant un allègement fiscal aux propriétaires fonciers qui concluent des contrats de bail à long terme avec de jeunes agriculteurs, comme par exemple en Wallonie en Belgique. Pour empêcher la spéculation foncière, on peut envisager de prélever des taxes sur la valeur des terres, comme c'est le cas en Écosse. Ces taxes peuvent décourager la concentration des terres, la propriété foncière par des personnes absentes, ou les terres laissées vacantes ou inutilisées.
- Pour empêcher la concentration des terres, des **réglementations anti-monopole et pour la divulgation financière** peuvent entrer en vigueur afin de limiter les stratégies agressives d'accumulation de terres par les entreprises et les investisseurs. Les réglementations doivent être adaptées aux réalités modernes de la finance mondiale dans laquelle le contrôle des terres s'exerce de plus en plus par le biais de transferts d'actions au travers de sociétés agricoles.
- Pour prévenir l'accaparement des terres, des **mesures de lutte contre la corruption et la fraude** devraient être promulguées. Ces mesures devraient inclure un examen minutieux des transactions

foncières à grande échelle ainsi qu'une amélioration de la transparence et du contrôle démocratique de la distribution des aides de la PAC afin de mettre fin aux profits injustes tirés du contrôle des terres.

### 3. Au niveau européen :



Ce rapport politique décrit également diverses façons dont les cadres politiques de l'UE ont un impact sur les terres dans les États membres. Afin de renforcer l'accès aux terres pour l'agroécologie dans l'ensemble de l'UE, nous appelons les députés européens et la Commission européenne à :

- Soutenir l'élaboration d'un nouveau cadre pour la gouvernance foncière européenne afin d'apporter une plus grande cohérence et une meilleure orientation à la politique foncière au niveau européen, comme le demande le Rapport sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'Union européenne: comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres? (2016/2141(INI)). Ce cadre pourrait prendre la forme d'une **directive foncière européenne** qui mettrait en valeur les meilleures pratiques existant au niveau des États membres et s'appuierait sur l'expertise régionale disponible, par exemple celle du Comité économique et social européen. De plus, il s'inspirerait de normes internationales telles que les Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de la FAO, ainsi que la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans (UNDROP). Une telle directive foncière marquerait un changement d'approche, passant d'une considération de la terre comme marchandise régie par le principe de la libre circulation des capitaux à une approche fondée sur les droits humains et sur la nature multifonctionnelle de la terre.
- Plaider pour la création d'un **Observatoire européen du foncier** pour recueillir des données solides, harmonisées et légitimes sur les régimes fonciers, y compris des informations sur l'utilisation des terres et les prix de vente et de location. Cela répondrait au besoin d'une plus grande transparence de la dynamique du marché foncier de l'UE et pourrait fonctionner comme un système d'alerte précoce pour signaler les tendances alarmantes. Il peut également être utilisé pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'agriculture biologique des États membres.

- Créer un **groupe de travail de haut niveau ou une initiative de dialogue civil permanent** entre la DG AGRI, la DG FISMA et les représentants des organisations paysannes, des OSC et des communautés concernées afin de fournir une évaluation indépendante et complète de l'impact des politiques foncières et d'éclairer l'élaboration des politiques futures.
- **Intégrer un modèle d'intendance des terres, de souveraineté alimentaire et d'agriculture agroécologique dans le Pacte Vert Européen et la stratégie De la Ferme à la Table**, en comprenant que ces questions sont des piliers importants de toute stratégie sérieuse de lutte contre le changement climatique et de construction de systèmes alimentaires résilients. La stratégie F2F, qui ne porte actuellement pas une attention particulière aux problématiques foncières, manque une occasion d'aborder de manière holistique les questions liées à la durabilité agricole. Cela se ferait notamment en remettant en question le soutien pour les accords de libre-échange et l'orientation générale de l'agriculture européenne vers l'exportation, ainsi qu'en examinant de manière critique le rôle que l'innovation technologique joue dans le système alimentaire.
- Faire progresser l'engagement en faveur de la durabilité, inscrit dans le PVE et la stratégie F2F, dans le cadre des propositions actuelles pour la nouvelle **Politique Agricole Commune**. Cela pourrait se faire par exemple en orientant les nouveaux **éco-régimes** vers un soutien direct aux pratiques agricoles durables et en examinant de près les **plans stratégiques**

**nationaux des États** selon une série de critères clairs. Ces critères devraient donner la priorité au soutien aux petit·e·s et moyen·ne·s agriculteur·rice·s, à l'agroécologie paysanne, aux nouveaux·elles arrivant·e·s. Plus précisément, ces plans stratégiques nationaux devraient favoriser une nouvelle orientation de la PAC. Cela signifie, entre autres, un plafonnement des paiements directs annuels à 60 000 euros par bénéficiaire, l'obligation de verser des paiements de redistribution, ainsi que l'utilisation et l'extension du régime des jeunes agriculteur·rice·s. En définitive, la PAC doit réorienter les paiements de base basés sur la taille de l'exploitation en hectares vers des paiements conditionnés à l'obtention de résultats environnementaux et sociaux positifs, y compris en prenant en compte le nombre d'employé·e·s.

- S'engager à promouvoir l'**équité et l'équilibre entre les genres** (en termes de composition par âge, de statut social, de niveaux d'éducation, d'emploi et d'autres opportunités économiques, et de participation à la prise de décision) dans les zones rurales **lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement rural**.

Si la nature exacte, la portée et le calendrier des interventions des pouvoirs publics dans la politique foncière européenne feront toujours l'objet de débats, ce rapport trace la voie à suivre pour répondre aux actions, aux compétences et aux investissements des paysan·ne·s européen·ne·s en agroécologie depuis le bas, avec des politiques de soutien par le haut - que ce soit au niveau local, municipal, national ou régional. Il est maintenant temps d'agir.

Ce rapport politique est publié par la plateforme Nyéléni Europe et Asie centrale pour la souveraineté alimentaire, le mouvement européen pour la souveraineté alimentaire, afin d'exposer la vision et la stratégie du partenariat visant à garantir l'accès à la terre pour les systèmes agricoles paysans et agroécologiques à petite échelle en Europe.

#### SOUTENU PAR



Avertissement : Cette publication représente les recherches et les opinions des organisations qui l'ont rédigée. Son contenu relève de la responsabilité exclusive des auteurs respectifs. La Commission européenne et l'UE ne sont pas responsables de l'usage qui est fait des informations contenues dans cette publication.

Voir la publication complète ICI: <https://www.accesstoland.eu/Policy-Report-Roots-of-Resilience>